

24 HEURES - Le mardi 8 décembre 2009

Registre des armes à feu Des organismes se liguent contre le projet de loi C-391

Frédéric Pepin
08/12/2009 14h29

La Coalition pour le contrôle des armes trouve aberrant que, 20 ans après la tuerie de l'école Polytechnique, le projet de loi C-391 remette en question le registre des armes à feu.

Mardi, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ), la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) et l'Association québécoise pour la prévention du suicide ont accompagné la présidente de la Coalition pour le contrôle des armes, Wendy Cukier, pour rappeler l'importance du registre.

« Voulons-nous que ce soit plus facile ou plus difficile pour les criminels de mettre la main sur des armes à feu, se questionne Mme Cukier. Les trois millions de dollars que coûte le maintien de l'enregistrement des carabines et fusils sont peu significatifs comparativement aux coûts associés aux blessures et aux décès par armes à feu. »

Le président de la FPPM, Yves Francoeur, était présent à la Polytechnique le jour de la tragédie. Il s'inquiète de voir la Ruger Mini 14, arme utilisée par Marc Lépine lors de ce drame, pouvoir circuler librement si le registre est banni par le projet de loi C-391.

« Les policiers canadiens consultent le registre 11 000 fois par jour. Économiser trois millions de dollars par année ça n'a aucuns sens comparativement aux blessures qui peuvent être épargnées », affirme-t-il. Abandonner le C-391

Dans les prochaines semaines, les quelques 300 organismes qui appuient la Coalition s'acharneront sur les parlementaires et les sénateurs pour leurs demander d'abandonner le projet de loi C-391.

« Nous, on va rencontrer les sénateurs conservateurs qui seront bientôt majoritaires au Sénat et nous leurs ferons connaître les statistiques », soutient Denis Côté, président de la FPMQ.

Un comité parlementaire se penchera sur ce projet vers la fin février. La Coalition, les associations policières ainsi que plusieurs syndicats comptent s'y faire entendre. Une troisième lecture du projet est attendue pour la fin du mois de mars.

Le projet de loi C-391 a pour but de faire lever l'obligation d'enregistrer les carabines et les fusils de chasse. Il aurait aussi pour effet de supprimer quelque 8 millions de dossiers d'armes de chasse du registre.

De 1995 à 2005, les décès par armes à feu sont passés de 1125 à 818 et les homicides par armes d'épaule ont diminué de 44 %.